

PROGRAMME DE
GESTION DES
PRODUITS
CHIMIQUES ET
DES DÉCHETS



Boîte à outils pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage dans le cadre du Programme spécial

ONU 
programme pour
l'environnement

**PROGRAMME DE
GESTION DES
PRODUITS
CHIMIQUES ET
DES DÉCHETS**



À propos du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Le PNUE est la principale voix mondiale en matière d'environnement. Il assure le leadership et encourage le partenariat dans la protection de l'environnement en inspirant, informant et permettant aux nations et aux peuples d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.

À propos du programme spécial

Le programme spécial (également connu sous le nom de programme de gestion des produits chimiques et des déchets) vise à aider les pays éligibles à renforcer leurs institutions. Cela leur permet de gérer sainement leurs produits chimiques et leurs déchets, et de respecter leurs obligations internationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de législations et de réglementations au niveau national.

Novembre 2020

Copyright © Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2020

Avec nos remerciements à :

Valerie Gordon, Janet Bedasse, Usman Tariq, Komal Tariq et Robert Wilson

ONU 
programme pour
l'environnement

Table des matières

Glossaire.....	4
Introduction	7
Section A. Éléments du suivi et de la soumission de rapports.....	9
Section B. Orientations concernant les indicateurs principaux du Programme spécial.....	12
1. Introduction.....	13
2. Fiches de définition des indicateurs principaux	15
3. Notation par rapport aux indicateurs principaux.....	19
Annexe 1. Exemple de critères de notation	21
Section C. Guide pour l'élaboration d'un plan de suivi et de soumission de rapports pour le projet	28
Première partie : Description de la matrice de résultats du projet	30
Deuxième partie : Dispositions aux fins du suivi du projet et de l'établissement des rapports	32
2.1 Dispositions institutionnelles	32
2.2 Collecte des données aux fins de l'établissement des rapports	34
2.3 Genre et autres questions à prendre en considération dans les rapports.....	34
2.4 Organigramme de suivi et d'établissement des rapports	34
Troisième partie : Élaborer le plan de travail annuel de suivi et de soumission de rapports	35
Annexe 2. Exemples d'outils de collecte de données pour le plan de suivi et de soumission de rapports.....	37
FORMULAIRE A.....	38
FORMULAIRE B.....	39
FORMULAIRE C.....	40
FORMULAIRE D.....	41
FORMULAIRE E.....	42
Section D. Documenter les enseignements tirés.....	43
1. Processus d'exploitation des enseignements tirés et des bonnes/meilleures pratiques	44
2. Comment animer une session sur les « enseignements tirés » ?.....	45
3. Format suggéré d'étude de cas sur les enseignements tirés	47
Annexe 1 : Modèle de matrice du cadre logique.....	50
Annexe 2 : Théorie du changement révisée du programme spécial	52
Annexe 3 : Cadre logique révisé du programme spécial.....	54

Glossaire¹

Activité

Action menée, ou travail effectué, en faisant appel à des intrants pour obtenir des résultats spécifiques.

Gestion adaptative²

Processus systématique d'amélioration constante des politiques et pratiques de gestion qui se base sur les leçons tirées des résultats de politiques et pratiques antérieures.

Hypothèses

Importants éléments ou conditions externes qui doivent être présents pour la réalisation des résultats escomptés mais qui échappent à l'influence du projet et de ses partenaires. Les hypothèses sont souvent des risques formulés de manière positive. (Voir aussi la définition du terme « Facteurs »).

Niveau de référence³

The status of the indicator at the beginning of a programme or project that acts as a reference point against which progress or achievements can be assessed.

Facteurs

Importants éléments externes qui, s'ils sont présents, devraient contribuer à obtenir les résultats escomptés. Ils peuvent être influencés par le projet et ses partenaires.

Évaluation

Analyse systématique et objective de la conception, de l'exécution, des résultats et des impacts possibles d'un projet, d'un programme, d'une stratégie ou d'une politique en cours ou achevés.

Finalités

Objectifs ou résultats de niveau plus élevé qu'un programme ou projet est censé contribuer à réaliser.

Impact

Résultats durables découlant directement ou indirectement d'un projet. Les impacts sont des changements intentionnels et positifs qui doivent être liés au mandat du PNUE.

1 Sauf indication contraire, les définitions sont tirées du glossaire intitulé Glossary of Results Definitions Relevant for Harmonized Results Based Approach in UN Environment (juillet 2019), lui-même élaboré à partir de différentes sources, notamment la pratique propre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) - matériel de formation à la gestion axée sur les résultats, manuel de programme et glossaire du Groupe de l'évaluation – et les publications du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

2 <https://www.greenfacts.org/fr/glossaire/ghi/gestion-adaptative.htm>

3 Groupe des Nations Unies pour le développement, Results based management handbook (2012).

Indicateur

Mesure quantitative ou qualitative qui fournit un moyen simple et fiable d'évaluer des résultats. De bons indicateurs se caractérisent par leurs conformités aux principes « CREAM »⁴. Les indicateurs sont utilisés pour suivre la progression vers les cibles d'un projet, lesquelles doivent être conformes aux principes « SMART »⁵.

Intrants

Ressources financières, humaines et matérielles utilisées pour l'exécution d'un projet.

Enseignements tirés

Nouvelles connaissances ou conceptions, obtenues par l'expérience acquise dans le cadre de l'exécution d'un projet, qui s'appliquent et sont utiles dans d'autres contextes similaires.

Cadre logique

Outil permettant de synthétiser les résultats attendus d'un projet. Il définit les résultats et les indicateurs du projet et précise les valeurs de référence et les valeurs cibles. Il comprend également un calendrier des étapes à franchir pour fournir le ou les extrants attendus et/ou atteindre le ou les résultats escomptés.

Suivi

Fonction continue qui utilise la collecte systématique de données sur les paramètres d'un projet ou programme (par exemple, les dépenses, les risques, l'exécution des étapes, la participation inclusive, etc.) afin de fournir aux responsables des indications sur l'étendue des progrès par rapport aux plans et aux cibles.

Effet

Résultat de l'utilisation (c'est-à-dire de l'assimilation, de l'adoption, de l'application) d'un extrant par les bénéficiaires prévus, se présentant sous forme de changement dans les institutions, le comportement, l'attitude ou la condition.

Extrants

Nouveaux extrants physiques et services et/ou améliorations des connaissances, des capacités et de la prise de conscience individuelle ou institutionnelle procurés aux bénéficiaires/utilisateurs prévus.

Indicateur qualitatif

Indicateur vérifiable qui utilise des catégories pouvant être classées ou comparées pour évaluer des changements tels que l'évolution de jugements, d'opinions, de perceptions ou d'attitudes. Il peut s'agir d'un énoncé auquel on répond par oui ou par non.

Indicateur quantitatif

Indicateur vérifiable qui peut être mesuré à l'aide de données chiffrées, par exemple des nombres, des pourcentages, des taux et des ratios.

4 Les principes CREAM (Clear, Relevant, Economic, Adequate, Monitorable) font référence à des indicateurs qui sont clairs, réalisables, économiques, adéquats et contrôlables.

5 Les principes SMART (Specific, Measurable, Achievable, Realistic, Time-Bound) font référence à des cibles qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps.

Résultats

Changements d'état ou de condition recherchés qui découlent d'une relation de cause à effet. Ces changements doivent être descriptibles et mesurables/observables. Dans un énoncé de résultats et des indicateurs associés, ceux-ci doivent être collectivement conformes aux principes SMART⁴ ou CREAM⁵. Les extrants, les effets et les impacts sont considérés comme des « résultats » (par opposition aux intrants et aux activités).

Gestion axée sur les résultats (RBM)

Stratégie de gestion selon laquelle tous les acteurs contribuant directement ou indirectement à la réalisation d'un ensemble de résultats s'assurent que leurs processus, produits et services contribuent à la réalisation des résultats souhaités (extrants, effets et objectifs ou impact de niveau plus élevé). Les acteurs utilisent des informations et des preuves sur les résultats réels pour éclairer la prise de décision sur la conception, le financement et la mise en œuvre des programmes et des activités, ainsi que pour la reddition de comptes et les rapports.

Matrice de résultats⁶

Type de modèle logique adapté au suivi de la progression vers les cibles des résultats (extrants et effets) d'un projet.

Risques

Importants facteurs ou conditions pouvant influencer négativement sur un projet.

Cible⁷

Valeur particulière qu'un indicateur devrait atteindre à une certaine date dans le futur. Par exemple, « taux d'alphabétisation totale de 85 % chez les groupes X et Y d'ici 2010 ».

Théorie du changement

Méthode de planification, de participation et d'évaluation partant de l'impact à long terme souhaité pour déterminer, en revenant en arrière, les conditions préalables nécessaires. Elle décrit en détail et illustre comment et pourquoi un changement souhaité est censé se produire dans un contexte donné. Elle donne également la possibilité de décrire des effets positifs ou négatifs involontaires.

6 Définition donnée par le forum d'experts.

7 Groupe des Nations Unies pour le développement, Results based management handbook (2012).

Introduction

Une stratégie et un plan d'action en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage⁸ ont été établis pour le Programme spécial. La stratégie poursuit les objectifs suivants :

- Veiller à ce que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage fondés sur des données probantes soient considérés comme une partie intégrante des cycles de programme et de projet du Programme spécial ;
- Fournir des informations cohérentes aux parties prenantes à tous les niveaux ;
- Veiller à ce que les connaissances acquises par l'apprentissage soient recensées et diffusées en interne et en externe ;
- Renforcer la capacité des responsables de la mise en œuvre des programmes et des projets à intégrer les outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans les processus de conception, de planification, de mise en œuvre et budgétisation ;
- Orienter les processus d'établissement des rapports descriptifs et financiers annuels.

L'un des éléments clés de la stratégie est l'adoption d'indicateurs principaux, qui devraient être intégrés dans les cadres logiques et les rapports de tous les projets financés par le Programme spécial. Cela permettra d'enregistrer les succès concrets de chaque projet et de mesurer l'efficacité du Programme spécial lui-même dans l'accomplissement de son mandat.

À l'échelle du projet, l'équipe de gestion, dans le cadre du suivi et de l'évaluation du projet, se concentrera principalement sur le **suivi et la soumission de rapports**.

La présente boîte à outils est conçue pour guider les bénéficiaires de financement (projets nationaux) à travers les processus de suivi et de soumission de rapports indiqués dans la stratégie. Elle vise à aider les pays à mettre en œuvre la stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Elle est conçue de manière à donner à chaque pays la possibilité d'adapter les outils à ses besoins, et peut être mise à jour de temps à autre afin d'intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie.

NB. Il peut être nécessaire qu'un(e) spécialiste de l'évaluation présente les concepts de cette boîte à outils aux utilisateurs, car les personnes qui n'ont pas été formées dans la pratique du suivi et de l'évaluation (M&E), ou qui n'ont pas fait d'autres lectures et recherches significatives sur le sujet pourraient ne pas les comprendre immédiatement. Si vous avez besoin d'éclaircissements sur des aspects spécifiques de la boîte à outils ou sur les processus de suivi et de soumission de rapports prévus par la stratégie, veuillez contacter le secrétariat du Programme spécial à l'adresse suivante : unepchemicalsspecialprogramme@un.org.

8 Le lien vers la stratégie sera ajouté ici.

La boîte à outils comprend quatre sections :

La section A présente certains éléments du suivi et de la soumission de rapports dans le cadre du Programme spécial, qui sont approfondis dans les sections suivantes.

La section B examine les indicateurs principaux du Programme spécial de manière assez détaillée, y compris leur définition et méthodologie.

La section C fournit des orientations aux pays en vue de l'élaboration d'un plan de suivi et de soumission de rapports.

La section D examine la façon de recenser et de documenter les enseignements tirés.



SECTION A : **Éléments du suivi et de la soumission de rapports**

Le suivi et la soumission de rapports sur les activités du projet et les progrès vers les résultats attendus constituent une obligation importante au titre de l'accord de financement. Bien que les projets fonctionnent indépendamment les uns des autres, ils sont censés contribuer à atteindre le résultat escompté du Programme spécial, qui est : Les gouvernements des pays en développement et en transition prennent des mesures positives pour appliquer les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Convention de Minamata et les plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Le suivi et la soumission de rapports par les autorités nationales chargées des projets fournissent au secrétariat du Programme spécial et aux autres parties prenantes (par exemple, les partenaires nationaux) un retour d'information régulier sur l'avancement du projet. Ils apportent également des indications en amont sur les problèmes rencontrés dans l'obtention des résultats prévus, afin de faciliter l'introduction en temps opportun de corrections de la trajectoire au cours de la mise en œuvre.

La planification du suivi et de l'établissement des rapports commence dès le lancement du projet. Les demandes de financement de projet soumises par les pays comprennent actuellement un cadre logique élaboré par le demandeur principal. La préparation du cadre logique est une activité importante qui peut s'avérer délicate si l'équipe de gestion du projet n'est pas suffisamment familiarisée avec cet exercice.

Étant donné que les ressources disponibles pour soutenir l'élaboration complète d'un cadre logique et de systèmes appropriés de suivi et de communication d'informations peuvent être limitées à l'échelle du pays, un cadre logique assez basique est acceptable dans la demande initiale. À ce stade, le soutien à l'élaboration du cadre logique peut être intégré à l'assistance technique fournie par le secrétariat aux pays pour les aider à remplir le formulaire de demande.

Cependant, une fois que le projet est approuvé, un travail plus détaillé sur le cadre logique peut être nécessaire. Ce processus devrait être participatif et impliquer les principales parties prenantes du projet. Idéalement, le processus doit être mené par l'équipe de gestion du projet, mais une assistance externe peut être requise. Le secrétariat peut également fournir des orientations plus spécifiques et des retours d'information sur le cadre logique final. On trouvera dans l'appendice 1 des orientations succinctes sur la préparation d'une matrice de cadre logique.

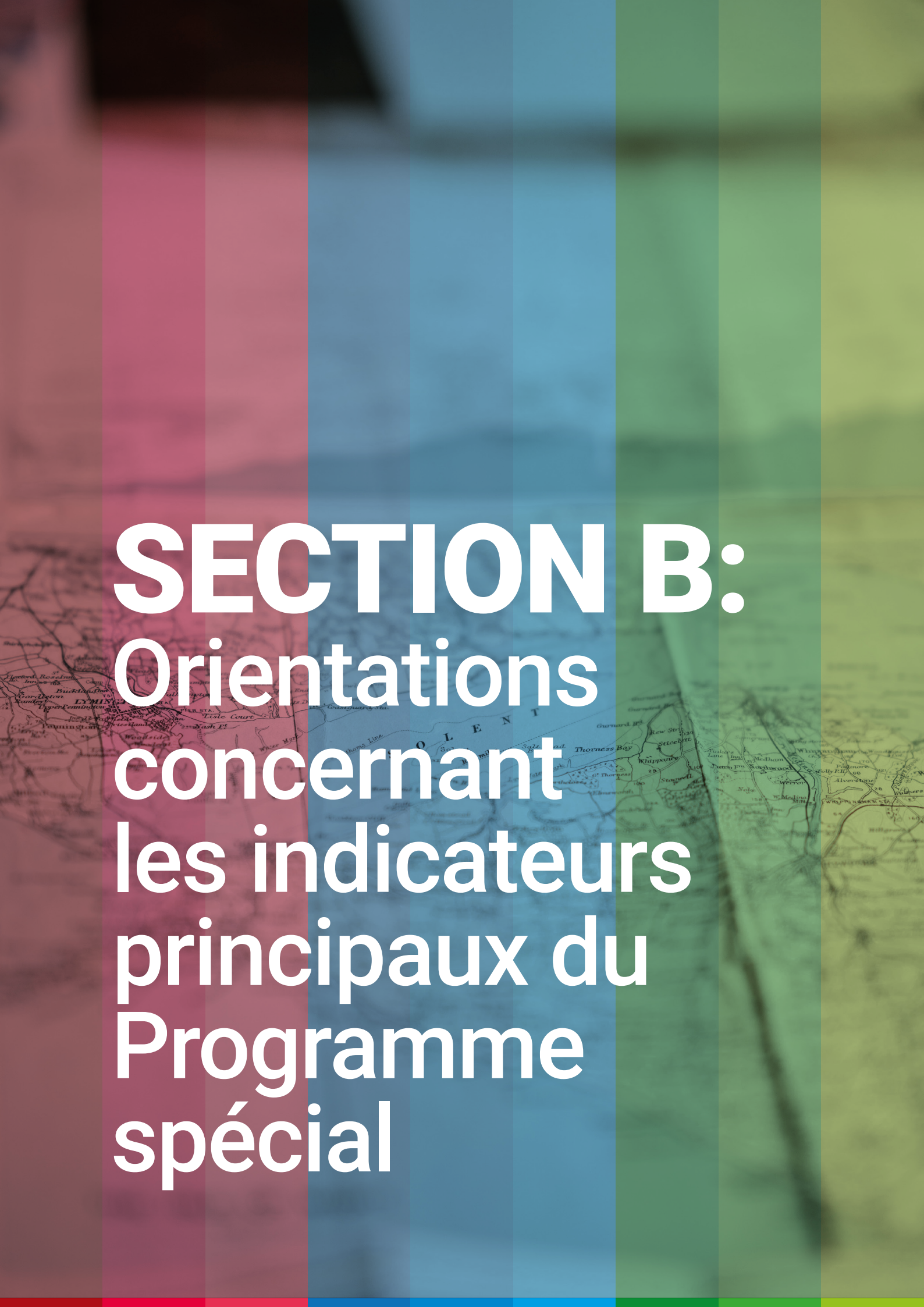
Il est fortement recommandé de mettre en place un plan de suivi et de soumission de rapports. La section C contient un guide pour l'élaboration d'un tel plan.

Le plan de suivi et de soumission de rapports est important car il oriente la stratégie du projet, assure l'efficacité des opérations et garantit le respect des exigences en matière de rapports externes.

Les éléments essentiels d'un plan de suivi et de soumission de rapports sont :

- i. La matrice de résultats (à savoir la logique d'intervention sous forme de matrice). Elle commence par un bon cadre logique et comprend des éléments supplémentaires – voir la section D pour plus d'informations ;**
- ii. Les indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps) et leur définition ;**
- iii. Les rôles et responsabilités des parties prenantes/acteurs concernés ;**
- iv. Les procédures d'analyse et de traitement des données.**

Lors de la collecte et de l'analyse des informations et de la documentation du plan de suivi et de soumission de rapports, la participation des parties prenantes est souhaitable, car elle permet de renforcer leur compréhension du projet. Le processus crée un environnement d'apprentissage grâce à une compréhension commune de la terminologie et des actions, permet d'élaborer une approche systématique conçue dans le contexte institutionnel, et standardise la collecte des données pour garantir la validité et la comparabilité des résultats.

The background features a historical map of the Orient region, showing various geographical features and place names. The map is overlaid with several vertical, semi-transparent color bands in shades of red, blue, green, and yellow. The text is centered and reads:

SECTION B: Orientations concernant les indicateurs principaux du Programme spécial

1 Introduction

La stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du Programme spécial établit une base pour le suivi et l'évaluation de l'impact, des effets et des extrants des projets financés. Elle fournit également des orientations aux pays pour l'élaboration de leurs propres cadres de suivi et de soumission de rapports, et garantit que les résultats et les indicateurs pertinents pour mesurer les progrès du Programme spécial lui-même sont intégrés au niveau des projets.

Afin de pouvoir agréger et comparer les résultats obtenus par un pays au niveau du Programme spécial, un ensemble de deux indicateurs principaux (**voir le tableau 1**) a été élaboré à l'intention des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation pour la communication d'informations au secrétariat. Ces indicateurs, qui sont alignés sur la théorie du changement (voir l'appendice 2) et le cadre logique (voir l'appendice 3) du Programme spécial, ont été conçus pour saisir les effets/extrants du programme au niveau national. Les données en rapport avec ces indicateurs principaux communiquées par les projets seront injectées dans celles servant à mesurer la progression globale du Programme spécial vers l'effet qu'il compte produire, à savoir que « *les gouvernements des pays en développement et en transition prennent des mesures positives pour appliquer les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Convention de Minamata et les plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques* ». Le présent document fait donc la distinction entre le suivi et la soumission de rapports au niveau du projet et au niveau du programme, bien que les deux soient étroitement liés.

Les indicateurs principaux sont également destinés à aider le secrétariat et les gouvernements des pays bénéficiaires à évaluer leur contribution à la réalisation de la cible de développement durable 12.4, en particulier, et des objectifs de développement durable (ODD) 2, 3, 6, 7, 8, 11, 14 et 17.

La présente section fournit des informations pratiques sur la façon dont les indicateurs principaux sont définis et mesurés au niveau des projets d'une manière cohérente et en accord avec les besoins des pays.

Tableau 1. Indicateurs principaux du Programme spécial

Indicateur principal 1

Mesure dans laquelle les capacités du gouvernement et le mécanisme de coordination ont été renforcés pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de gestion des produits chimiques et des déchets grâce au financement obtenu dans le cadre du Programme spécial (indicateur d'effet, qualitatif)

Indicateur principal 2

Degré d'intégration de la gestion des produits chimiques et des déchets (officiellement proposée, adoptée ou en cours de mise en œuvre) dans la planification nationale et sectorielle, y compris la présentation des rapports obligatoires et volontaires demandés respectivement par les conventions pertinentes et par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (indicateur d'effet, qualitatif)

L'élaboration des indicateurs principaux repose sur les principes de suivi et de soumission de rapports, sur la stratégie proposée de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du Programme spécial, ainsi que sur les pratiques des pays bénéficiaires en matière de soumission de rapports⁹. Les conclusions de l'examen de suivi axé sur les résultats mené par l'Union européenne et de l'évaluation à mi-parcours du PNUE (2019) ont également été prises en compte. En résumé, ces examens ont révélé que l'absence d'exigences déterminées pour la communication des données qualitatives relatives aux indicateurs existants du cadre de résultats du Programme spécial aux fins de mesurer l'efficacité des projets nationaux avait donné lieu à ce que les rapports de projet ne contiennent pas tous les succès importants et les meilleures pratiques. Une autre conclusion issue de ces examens a été que tous les projets n'ont pas une composante de communication, mais que ceux qui en ont une, pourraient l'élargir et l'intégrer à une plateforme de gestion des connaissances du Programme spécial afin de faciliter l'échange des enseignements tirés et des meilleures pratiques.

Le cadre logique du projet devra être aligné aux les indicateurs principaux du Programme spécial, de façon à pouvoir générer les données nécessaires pour rendre compte de l'avancement du projet.

Les gestionnaires de projet peuvent avoir besoin de présenter des résultats sur l'un ou sur les deux indicateurs principaux, en fonction des objectifs du projet.

Les fiches de définition ci-dessous expliquent les données spécifiques requises pour présenter des résultats sur chacun des indicateurs principaux.

En plus des indicateurs principaux, d'autres indicateurs pertinents aux fins du suivi et de la soumission de rapports seront utilisés dans le cadre des projets. Il est également prévu que les données relatives à ces autres indicateurs soient agrégées, dans la mesure du possible, et qu'elles contribuent à la soumission de rapports sur la mise en œuvre globale du programme.

Pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux indicateurs, il est également nécessaire d'articuler les niveaux de référence et les cibles, ces dernières devant être fixées sur une période spécifique, et de convenir de la fréquence des mesures.

⁹ D'après des entretiens auprès d'un échantillon de gestionnaires de projets et d'un examen de rapports.

2 Fiches de définition des indicateurs principaux

Cette section contient les fiches de définition des deux indicateurs de base. Les fiches de définition décrivent chaque indicateur ainsi que la méthodologie pour les mesurer et en rendre compte. Elles comprennent des considérations telles que la raison d'être, les liens, le format de rapport, la base de référence, la période de temps, la désagrégation et les sources de données.

Les exemples de critères de notation montrent comment les progrès réalisés par rapport aux indicateurs peuvent être notés, tandis que les exemples de fiches d'évaluation montrent comment la note est calculée, et fournissent d'autres informations qualitatives sur les progrès (voir l'annexe 1 de la présente section).

Tableau 2. Fiche de définition de l'indicateur principal 1

Mesure dans laquelle les capacités du gouvernement et le mécanisme de coordination ont été renforcés pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de gestion des produits chimiques et des déchets grâce au financement obtenu dans le cadre du Programme spécial
Définition
<p>Les pays/gouvernements dont la capacité de mise en œuvre des stratégies nationales en matière de gestion des produits chimiques et des déchets a été renforcée ont des compétences nouvelles ou améliorées pour utiliser des approches, processus, stratégies ou méthodes innovants. Ils ont également plus de chances de pérenniser leurs actions. L'objectif ultime est de réduire l'exposition aux produits chimiques et aux déchets dangereux et d'améliorer la santé humaine et environnementale. Comme il existe de nombreuses parties prenantes dans le secteur des produits chimiques et des déchets, un mécanisme de coordination multipartite est nécessaire pour inclure les points de vue de l'ensemble des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales, ainsi que pour assurer un dialogue politique cohérent et constant parmi les décideurs de haut niveau des gouvernements. Les activités multipartites doivent être programmées et documentées. Elles doivent faire participer des responsables gouvernemental(e)s, des experts techniques et représentants du secteur privé (des produits chimiques et des déchets), des organisations de la société civile et des syndicats. Les questions relatives au genre, aux populations autochtones et aux personnes vulnérables doivent être prises en considération dans l'élaboration des politiques/stratégies ainsi que dans la composition du mécanisme de coordination</p>
<p>Les indicateurs du renforcement des capacités gouvernementales en matière de gestion des produits chimiques et des déchets sont notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Allocation de ressources accrues à la gestion des produits chimiques et des déchets dans le cadre d'une unité spécialisée dans ce domaine, dotée des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires ;▪ Amélioration de la capacité administrative ou organisationnelle des ministères, services ou organismes nationaux concernés par les produits chimiques ;▪ Amélioration de l'accès au matériel et aux données pertinents ;▪ Participation des parties prenantes et création de réseaux liés à la gestion des produits chimiques et des déchets (mécanismes nationaux de coordination) ;▪ Renforcement des connaissances techniques internes ;▪ Amélioration des connaissances des parties prenantes et promotion de l'adhésion aux meilleures pratiques ;▪ Application des réglementations.

Lien avec les ODD	
<p>ODD 12: consommation et production responsables. Ainsi que :</p> <p>ODD 2: faim « zéro » : élimination des pesticides très dangereux ;</p> <p>ODD 3: santé et bien-être : réduction de l'exposition aux produits chimiques et aux déchets ;</p> <p>ODD 6: eau propre et assainissement : pas de produits chimiques nocifs ni de déchets dans les eaux souterraines ;</p> <p>ODD 7: énergie propre et d'un coût abordable : pas d'émissions atmosphériques nocives ;</p> <p>ODD 8: travail décent et croissance économique : des produits chimiques et des déchets dangereux traités en toute sécurité sur le lieu de travail ;</p> <p>ODD 11: villes et communautés durables : élimination adéquate et sûre des déchets ;</p> <p>ODD 14: vie aquatique : réduction du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle dans les océans ;</p> <p>ODD 15: vie sur terre : réduction de la contamination des terres et des sols ;</p> <p>ODD 17: partenariats pour la réalisation des objectifs : programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, Partenariat mondial sur le mercure, etc.</p>	
Lien avec l'effet ou l'impact à long terme	L'amélioration d'un environnement favorable grâce à une réforme législative, réglementaire et politique, à l'élaboration de stratégies et à la planification permet de garantir que les efforts et les investissements dans la gestion des produits chimiques bénéficient d'un soutien juridique et stratégique, ainsi que de l'adhésion des gouvernements et des parties prenantes. Dès lors, il sera possible de garantir que les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Convention de Minamata, et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques contribuent à l'objectif global d'amélioration de la santé humaine et environnementale.
Type d'indicateur	Effet
Type de rapport	Fiche d'évaluation et descriptif
Utilisation de l'indicateur	Cet indicateur sera utilisé pour suivre le rôle du gouvernement et des mécanismes de coordination multipartites dans les progrès législatifs, réglementaires et politiques nationales concernant la gestion des produits chimiques et des déchets. Leur rôle est de contribuer au respect des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et de la Convention de Minamata, et à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, ainsi qu'aux ODD 2, 3, 6, 7, 8, 11, 12, 14, 15 et 17.
Fréquence des rapports	Annuelle
Source des données	Les données relatives aux différents paramètres sont collectées auprès des organismes participant aux différents aspects de la mise en œuvre du projet.
Responsabilité en matière de rapports	Les rapports sont établis par les partenaires d'exécution (généralement les pays bénéficiaires du Programme spécial) à l'aide de procédures standardisées de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.
Outils de communication des informations	Exemple de critères de notation 1 Exemple de fiche d'évaluation 1 Voir l'annexe 1
Calcul de l'indicateur	Le calcul repose sur l'appréciation des progrès réalisés en ce qui concerne les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Existe-t-il des bases de données nationales sur les produits chimiques et les déchets ? ■ Existe-t-il des personnes disposant des connaissances techniques nécessaires en matière de gestion des produits chimiques et des déchets ? ■ Existe-t-il un service de gestion des produits chimiques et des déchets disposant des ressources nécessaires ? ■ Le gouvernement participe-t-il à un mécanisme de coordination multipartite de gestion des produits chimiques et des déchets ?

Tableau 3. Fiche de définition de l'indicateur principal 2

Degré d'intégration de la gestion des produits chimiques et des déchets (officiellement proposée, adoptée ou en cours de mise en œuvre) dans la planification nationale et sectorielle, y compris la présentation des rapports obligatoires et volontaires demandés respectivement par les conventions pertinentes et par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Définition

Les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ainsi que la Convention de Minamata et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques constituent un régime exhaustif de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au niveau mondial. De nombreux gouvernements de pays en développement et en transition prennent des mesures positives pour les mettre en œuvre.

Les lois, politiques, plans, stratégies, réglementations ou normes pris en compte dans le cadre de cet indicateur sont des mesures élaborées pour aborder et intégrer la gestion des produits chimiques et des déchets dans la planification nationale et sectorielle.

Des plans ou des stratégies, tels que les plans nationaux de gestion des produits chimiques et des déchets, les stratégies des parties prenantes et d'autres mesures importantes, peuvent être communiqués sous cet indicateur. Les mesures nationales significatives peuvent inclure des plans, des stratégies, des politiques ou des normes industrielles spécifiques à un secteur qui, s'ils sont mis en œuvre avec succès, pourraient avoir un impact significatif sur la gestion des produits chimiques et des déchets dans le pays.

« **Officiellement proposée** » signifie qu'un(e) responsable gouvernemental(e), un organisme public, une organisation ou une entité non gouvernementale compétents ayant un pouvoir de décision a proposé la mesure, conformément aux procédures établies, de préférence publiquement.

« **Adoptée** » signifie officiellement codifiée, publiée au journal officiel ou promulguée par un organisme public, ou une entité non gouvernementale ayant un pouvoir de décision dans son propre système juridique, réglementaire, politique ou non gouvernemental. Si une mesure n'est pas encore adoptée, elle doit au moins être formellement proposée dans le cadre d'un processus officiel pour faire l'objet d'un rapport.

« **Mise en œuvre** » signifie qu'une mesure est en vigueur ou en cours d'exécution dans les lieux géographiques prévus et aux niveaux administratifs prévus.

« **Rapports obligatoires** » signifie les rapports exigés par les conventions pertinentes sur la gestion des produits chimiques et des déchets des pays qui les ratifient.

Chaque mesure peut être comptée une fois comme « proposée », une fois comme « adoptée » et une fois comme « mise en œuvre », le cas échéant, au cours de la même période de déclaration ou sur plusieurs périodes de déclaration. Le rapport descriptif sur l'indicateur devrait indiquer à laquelle de ces étapes chaque mesure se trouve.

Lien avec les ODD

ODD 12: consommation et production responsables.

Ainsi que :

ODD 2: faim « zéro » : élimination des pesticides très dangereux ;

ODD 3: santé et bien-être : réduction de l'exposition aux produits chimiques et aux déchets ;

ODD 6: eau propre et assainissement : pas de produits chimiques nocifs dans les eaux souterraines ;

ODD 7: énergie propre et d'un coût abordable : pas d'émissions atmosphériques nocives ;

ODD 8: travail décent et croissance économique : des produits chimiques traités en toute sécurité sur le lieu de travail ;

ODD 11: villes et communautés durables : élimination adéquate et sûre des déchets ;

ODD 14: vie aquatique : réduction du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle dans les océans ;

ODD 15: vie sur terre : réduction de la contamination des terres et des sols ;

ODD n° 17: partenariats pour la réalisation des objectifs : programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, Partenariat mondial sur le mercure, etc.

Lien avec l'effet ou l'impact à long terme	L'amélioration d'un environnement favorable grâce à une réforme législative, réglementaire et politique, à l'élaboration de stratégies et à la planification permet de garantir que les efforts et les investissements dans la gestion des produits chimiques et des déchets bénéficient d'un soutien juridique et stratégique et qu'ils font l'objet d'une appropriation institutionnelle.
Type d'indicateur	Effet
Type de rapport	Pourcentage d'intégration
Utilisation de l'indicateur	Cet indicateur est utilisé pour suivre les progrès réalisés à l'échelle nationale en matière de législation, de réglementation et de politique dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets, qui viennent à l'appui des progrès escomptés du sous-programme pertinent du PNUE ¹⁰ et de l'indicateur correspondant ¹¹ .
Fréquence des rapports	Annuelle
Source des données	Les données seront collectées par les partenaires d'exécution qui connaissent les activités et programmes spécifiques.
Responsabilité en matière de rapports	Les rapports sont établis par les partenaires d'exécution (généralement les pays bénéficiaires du Programme spécial) à l'aide des procédures normalisées établies en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.
Outils de communication des informations	Exemple de critères de notation 2 Exemple de fiche d'évaluation 2 Voir l'annexe 1
Calcul de l'indicateur	Il s'agit de noter la progression de l'élaboration, de la mise à jour ou de la mise en œuvre des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique, plan, stratégie de gestion des produits chimiques et/ou des déchets ▪ Cadre juridique de la gestion des produits chimiques et/ou des déchets ▪ Cadre réglementaire de la gestion des produits chimiques et/ou des déchets ▪ Rapports aux conventions auxquelles le pays est Partie
Agrégation	Proposée à l'échelle nationale Adoptée à l'échelle nationale Mise en œuvre à l'échelle nationale

10 Politiques et stratégies législatives, institutionnelles et fiscales et mécanismes de gestion rationnelle des produits chimiques élaborés ou mis en œuvre dans les pays dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

11 Nombre de gouvernements à tous les niveaux qui élaborent ou mettent en œuvre des politiques, des stratégies, des lois ou des plans d'action favorisant la gestion rationnelle des produits chimiques et/ou la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques avec le soutien du PNUE.

3 Notation par rapport aux indicateurs principaux

Bien qu'ils soient des indicateurs qualitatifs, les indicateurs principaux ont été conçus comme des outils de soutien permettant de mesurer les progrès aussi bien du point de vue de la quantité que de la qualité.

Des outils, sous la forme d'exemples de critères de notation et d'exemples de fiches d'évaluation, ont été élaborés pour faciliter la soumission des rapports pour les indicateurs principaux (**voir l'annexe 1 de la présente section**). **Ces outils doivent être personnalisés pour correspondre aux indicateurs du projet.**

Les critères de notation proposent des notes allant de 0 à 5 (pour l'indicateur principal 1) et de 0 à 3 (pour l'indicateur principal 2), afin de permettre l'évaluation des progrès réalisés, par exemple, s'agissant de la création d'une base de données nationale sur les produits chimiques et les déchets (pour l'indicateur principal 1) ou de l'élaboration d'une stratégie de gestion des produits chimiques et des déchets (indicateur principal 2).

Les notes attribuées sont ensuite utilisées dans la fiche d'évaluation pour calculer une note globale pour l'indicateur. Les rapports ultérieurs doivent s'appuyer sur les rapports précédents afin de permettre de suivre les progrès dans le temps.

Les fiches d'évaluation peuvent également contenir des sections pour introduire des commentaires descriptifs sur des aspects tels que les questions de genre, les enseignements tirés, etc.

Les étapes proposées ci-dessous peuvent servir de guide dans le processus de suivi et de soumission de rapports sur le projet relevant du Programme spécial. Comme indiqué dans les fiches de définition des indicateurs principaux, les rapports sont annuels. Cependant, les gestionnaires de projet peuvent aussi entreprendre le processus de notation tous les six mois pour voir les progrès accomplis vers les extrants et les effets prévus, en laissant de côté l'étape 7 ci-dessous.

Pas

1

Créer une équipe de notation :

L'équipe devrait idéalement comprendre les représentants de tous les groupes de parties prenantes du pays (organismes participants, secteur privé et ONG concernées par les activités du projet). Il faut veiller à ce qu'il y ait des hommes et des femmes dans l'équipe de notation.

Pas

2

Dresser un inventaire

Dresser un inventaire de tous les instruments, outils, stratégies et activités sur lesquels le projet s'appuie pour faire face au problème des produits chimiques et des déchets.

Pas

3

Convenir des critères de notation pour chaque indicateur principal

Des exemples de critères sont fournis à l'annexe 1 cependant, ils doivent être adaptés à chaque projet.

Pas

4

Définir une note pour chaque indicateur sous chaque critère

L'équipe de notation débattera et conviendra de la notation de chaque indicateur en fonction des buts et objectifs du projet.

Pas

5

Compiler les données pour les indicateurs principaux 1 et 2 (selon le cas)

Garder à l'esprit que la fiche d'évaluation contient des sections permettant d'intégrer des informations sur la manière dont le projet a tenu compte des questions relatives au genre, aux populations autochtones et aux personnes vulnérables dans les discussions participatives, les ateliers, les formations, les documents de politique, les stratégies et les plans d'action.

Pas

6

Effectuer les contrôles de qualité et la vérification

Désigner une personne chargée de vérifier les évaluations et les conclusions en fonction des données probantes disponibles.

Pas

7

Soumettre les fiches d'évaluation complétées et les données probantes pertinentes

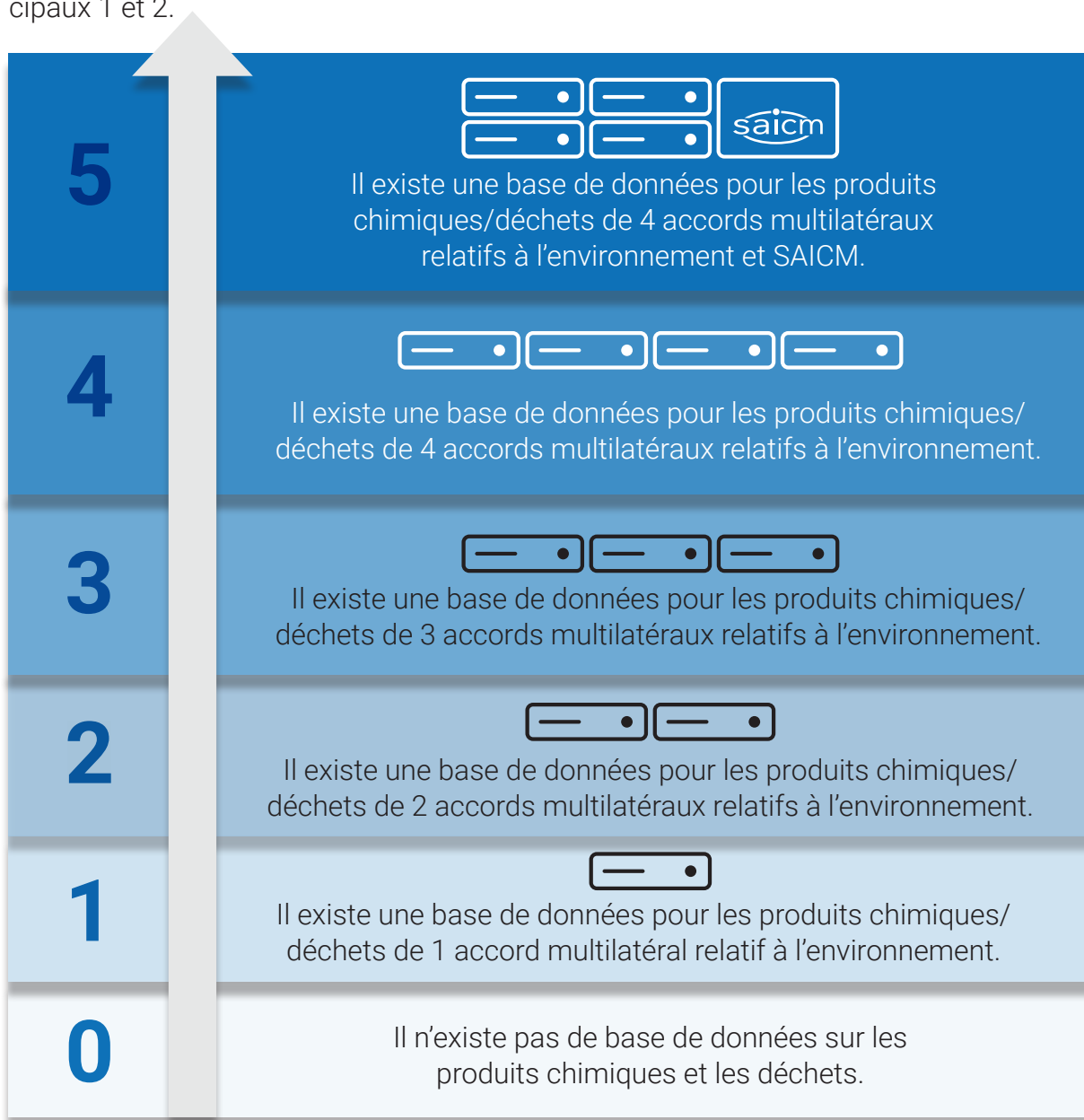
pour soutenir les décisions de notation au gestionnaire de projet pour transmission ultérieure, avec le rapport descriptif annuel, au Secrétariat du PNUE.

Annexe 1

Exemple de critères de notation

Existe-t-il des bases de données nationales sur les produits chimiques et/ou les déchets ?

Des exemples de critères de notation définis sur une échelle peuvent aider à mesurer les progrès par rapport à des aspects spécifiques de la mise en œuvre du projet au fil du temps, comme dans l'exemple ci-dessous sur la création d'une base de données sur les produits chimiques et les déchets. Les tableaux suivants fournissent des exemples de critères de notation et des exemples de fiches de définition pour les indicateurs principaux 1 et 2.



Critère de notation 1 : pour l'indicateur principal 1

EXEMPLE : Critères de notation pour l'indicateur principal 1 (Échelle nationale). Mesure dans laquelle les capacités du gouvernement et le mécanisme de coordination ont été renforcés pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de gestion des produits chimiques et des déchets grâce au financement obtenu dans le cadre du Programme spécial

Les pays peuvent réviser les critères en fonction de leur situation particulière, mais en respectant la logique d'intervention.

Pour exprimer la « mesure » en pourcentage, divisez le score par 5 et multipliez le résultat par 100.

Note	Existe-t-il des bases de données nationales sur les produits chimiques et/ou les déchets ?	Les connaissances techniques nécessaires en matière de gestion des produits chimiques et des déchets sont-elles disponibles ?	Un service a-t-il été créé pour la gestion des produits chimiques et/ou des déchets et est-il doté des ressources nécessaires ?	Le gouvernement participe-t-il à un mécanisme de coordination multipartite de gestion des produits chimiques et des déchets ?
0	Il n'existe pas de base de données sur les produits chimiques et les déchets.	Les connaissances techniques requises en matière de produits chimiques et/ou de gestion des déchets font défaut.	Il n'y a pas de service chargé de la gestion des produits chimiques et des déchets.	Il n'existe pas de mécanisme de coordination multipartite de gestion des produits chimiques et des déchets.
1	Des inventaires ou des bases de données sur les produits chimiques et/ou les déchets existent pour un accord multilatéral relatif à l'environnement.	Les ministères, services et organismes ont à leur disposition des spécialistes dotés des connaissances techniques nécessaires, et un petit nombre de membres du personnel dans au moins un ministère prioritaire ont une formation de base en gestion des produits chimiques et/ou des déchets.	Un mandat gouvernemental est en place pour la création d'un service chargé de la gestion des produits chimiques et/ou des déchets.	Le mécanisme de coordination multipartite de gestion des produits chimiques et/ou des déchets en est à ses débuts et compte avec la participation limitée (ponctuelle) d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.
2	Des inventaires ou des bases de données sur les produits chimiques et/ou les déchets existent pour deux accords multilatéraux relatifs à l'environnement.	Connaissances techniques disponibles pour les ministères, services ou organismes, et nombre raisonnable de membres du personnel ayant une formation de base en gestion des produits chimiques et/ou des déchets.	Élaboration du document cadre pour la création et le fonctionnement du service chargé de la gestion des produits chimiques et des déchets.	Il existe un mécanisme de coordination multipartite pour les activités de gestion des produits chimiques et/ou des déchets, avec une participation plus régulière/structurée d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et une prise en considération des questions de genre, des populations autochtones et des groupes vulnérables.

3	Des inventaires ou des bases de données sur les produits chimiques et/ou les déchets existent pour trois accords multilatéraux relatifs à l'environnement.	Connaissances techniques disponibles pour les ministères, services et organismes, et nombre raisonnable de membres du personnel d'une ou de deux des entités susmentionnées ayant une formation en matière de gestion des produits chimiques et/ou des déchets ainsi que la capacité de faciliter l'intégration de la gestion des produits chimiques dans la planification nationale.	Service chargé de la gestion des produits chimiques et/ou des déchets créé et directeur(trice) exécutif(ve) en place.	Il existe un mécanisme de coordination multipartite pour les activités de gestion des produits chimiques et/ou des déchets, avec une participation accrue et adéquate d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et une prise en considération des questions de genre, des populations autochtones et des groupes vulnérables.
4	Des inventaires ou des bases de données sur les produits chimiques et/ou les déchets existent pour quatre accords multilatéraux relatifs à l'environnement.	Connaissances techniques disponibles pour les ministères, services et organismes, et nombre raisonnable de membres du personnel dans trois ou quatre organismes ayant une formation en matière de gestion des produits chimiques et/ou des déchets et transférant leurs connaissances à leurs collègues et aux parties prenantes en mettant l'accent sur les applications sur le terrain.	Des procédures opérationnelles normalisées pour le service de gestion des produits chimiques et/ou des déchets ont été élaborées et le recrutement du personnel est en cours.	Il existe un mécanisme de coordination multipartite pour les activités de gestion des produits chimiques et des déchets, avec un niveau élevé de participation active d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, avec un certain degré d'échange d'informations et de planification coordonnée par l'intermédiaire d'un portail d'échange d'informations ou de connaissances, et une prise en considération des questions du genre, des populations autochtones et des groupes vulnérables.
5	Des inventaires ou des bases de données sur les produits chimiques et/ou les déchets existent pour les quatre accords multilatéraux relatifs à l'environnement ainsi que pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.	Connaissances techniques en gestion des produits chimiques et/ou des déchets disponibles pour les ministères, services et organismes, et corps de personnel formé à l'interprétation et à l'intégration de la gestion des produits chimiques dans le processus de planification du développement du pays.	Le service chargé de la gestion des produits chimiques et des déchets dispose des ressources humaines, physiques et financières nécessaires et est opérationnel.	Il existe un mécanisme de coordination multipartite pleinement fonctionnel pour la gestion des produits chimiques et/ou des déchets, avec la pleine participation des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux requis, qui échangent des informations et assurent une coordination permanente dans le cadre d'une communauté de pratique établie et qui prennent en considération les questions de genre, les populations autochtones et les groupes vulnérables.

Critère de notation 2 : pour l'indicateur principal 2

EXEMPLE : Critères de notation pour l'indicateur principal 2 (Niveau national). Degré d'intégration de la gestion des produits chimiques et des déchets (officiellement proposée, adoptée ou en cours de mise en œuvre) dans la planification nationale et sectorielle, y compris la présentation des rapports obligatoires et volontaires demandés respectivement par les conventions pertinentes et par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Les pays peuvent réviser les critères en fonction de leur situation particulière, mais en respectant la logique d'intervention.

Pour exprimer le « niveau » en pourcentage, diviser le score par 3 et multiplier le résultat par 100.

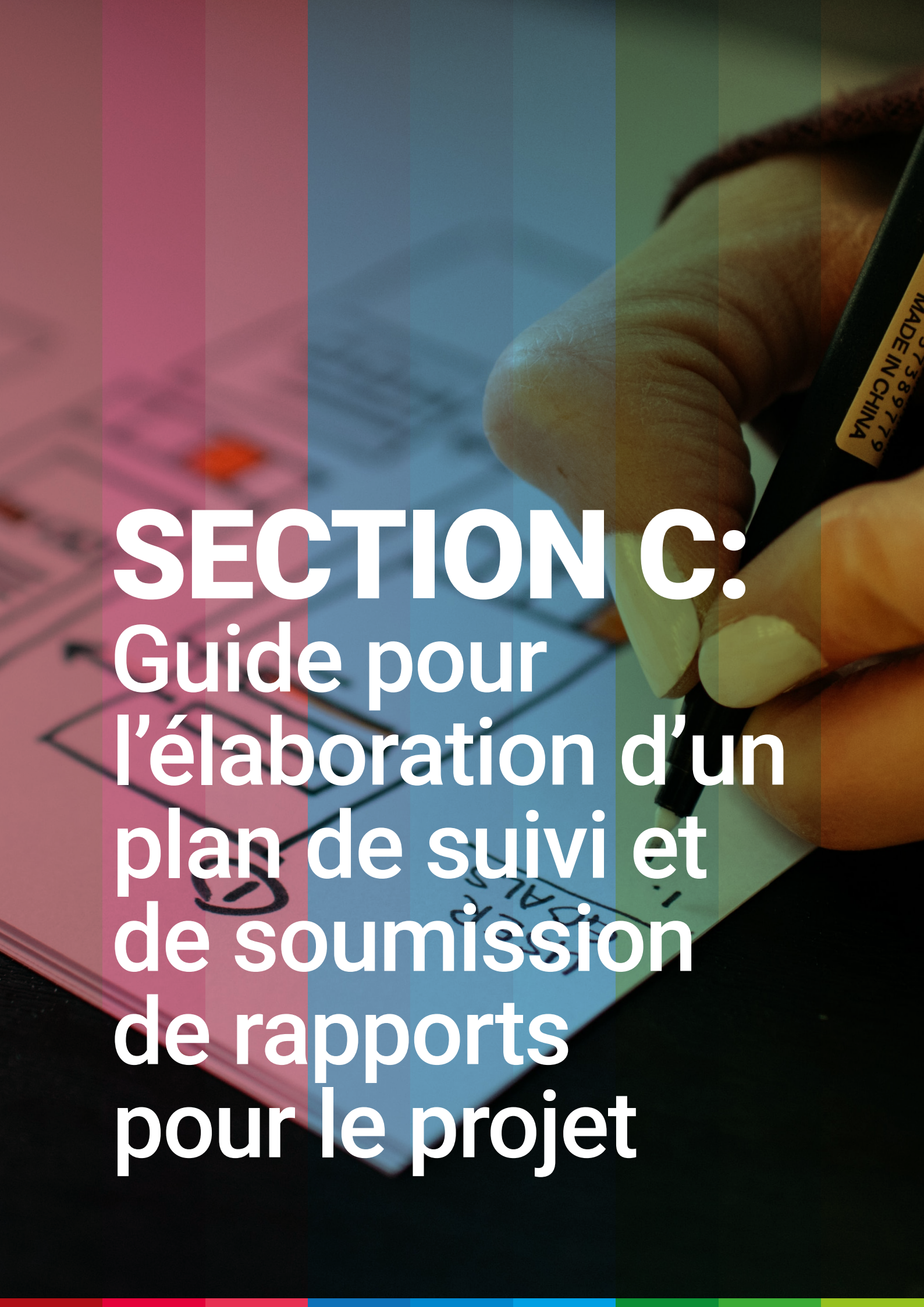
Note	Une politique, un plan ou une stratégie de gestion des produits chimiques et/ou des déchets ont-ils été élaborés ou mis à jour et sont-ils mis en œuvre ?	Le cadre juridique nécessaire à la gestion des produits chimiques et/ou des déchets est-il en place ?	Le cadre réglementaire de la gestion des produits chimiques et/ou des déchets est-il en place ?	Des rapports sont-ils soumis aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement auxquels le pays est partie ?
0 Aucune mesure prise	Il n'existe pas de politique, de plan ou de stratégie de gestion des produits chimiques et des déchets.	Pas de cadre juridique en place.	Pas de cadre réglementaire pour la gestion des produits chimiques et/ou des déchets.	Aucun rapport n'est établi concernant les accords multilatéraux relatifs à l'environnement pertinents.
1 Action nationale (plan/stratégie/politique) proposée	Un(e) responsable gouvernemental(e), un organisme, une organisation ou une entité non gouvernementale compétent(e) ayant un pouvoir de décision dans son propre système juridique, réglementaire, politique ou non gouvernemental a proposé l'élaboration d'un plan, d'une politique ou d'une stratégie nationale pour la gestion des produits chimiques et/ou des déchets.	Cadre juridique proposé	Cadre réglementaire proposé	Les préparatifs pour les rapports sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement ont commencé - Les termes de référence du rapport sont en cours de rédaction.
2 Mesure nationale adoptée	Un(e) responsable gouvernemental(e), un organisme, une organisation ou une entité non gouvernementale compétent(e) ayant un pouvoir de décision dans son propre système juridique, réglementaire, politique ou non gouvernemental a adopté un plan, une politique ou une stratégie nationale pour la gestion des produits chimiques et/ou des déchets.	Un cadre juridique a été adopté pour soutenir la politique/le plan ou la stratégie.	Un cadre réglementaire destiné à soutenir la politique, le plan ou la stratégie a été adopté, mais son application n'est pas encore opérationnelle.	Un rapport sur l'accord multilatéral relatif à l'environnement concerné est en cours de rédaction.
3 Action nationale mise en œuvre	Un(e) responsable gouvernemental(e), un organisme, une organisation ou une entité non gouvernementale compétent(e) ayant un pouvoir de décision dans son propre système juridique, réglementaire, politique ou non gouvernemental met en œuvre le plan, la politique ou la stratégie nationale en vigueur pour la gestion des produits chimiques et/ou des déchets	Le cadre juridique pour soutenir la politique, le plan ou la stratégie est en place.	Un cadre réglementaire pour soutenir la politique, le plan ou la stratégie est en place et le contrôle de son respect est opérationnel	Le rapport sur l'accord multilatéral relatif à l'environnement concerné est en cours d'achèvement/ de distribution.

Fiche d'évaluation 1		Date du rapport :	
Indicateur principal 1 : Mesure dans laquelle les capacités du gouvernement et le mécanisme de coordination ont été renforcés pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de gestion des produits chimiques et des déchets grâce au financement obtenu dans le cadre du Programme spécial			
Consignes :			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Veuillez établir des critères de notation pour chacun des éléments de la présente fiche d'évaluation et les soumettre avec votre rapport. Les critères doivent être établis une seule fois, de préférence au début de la première année, et utilisés au cours des périodes de rapport suivantes. 2. Si vous avez déjà établi vos critères de notation, utilisez-les et soumettez-les avec votre rapport. 3. Inscrivez une note comprise entre 0 et 5 dans chaque case (référez-vous aux critères de notation que vous avez définis pour la présente fiche d'évaluation). 4. Expliquez l'évolution des notes entre 2019 et 2020 (année écoulée et année en cours) dans les cases appropriées, en évitant les abréviations. 			
Méthode de collecte des données : données notées à l'échelle nationale			
Nom du pays :		Nom du projet relevant du Programme spécial :	
Période de déclaration :		De :	À :
Capacité du gouvernement Compléter/ (ajouter/éliminer) ci-dessous les partenaires considérés essentiels pour la mise en œuvre du projet dans le descriptif du projet	a) Des informations tirées de la base de données nationale sur les produits chimiques sont-elles disponibles ?	b) Un service de gestion des produits chimiques a-t-il été créé et/ ou les connaissances techniques nécessaires en matière de gestion des produits chimiques et des déchets sont-elles disponibles ?	c) Le gouvernement/le secteur privé/des organisations de la société participent-ils au mécanisme de coordination ?
Intrants procurés par les différentes parties prenantes (Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé, etc.)			
	Note de l'année précédente	Nouvelle note	Note de l'année précédente
			Nouvelle note
			Note de l'année précédente
			Nouvelle note
(Exemple) Ministère de l'environnement		3	2
			3
			2
			3
(Comment justifiez-vous l'augmentation/la diminution de la note entre 2019 et 2020 ? Veuillez fournir une explication.)			
Remarque : les notes attribuées par les différentes parties prenantes seront agrégées. Cette agrégation peut être une moyenne pondérée ou une moyenne simple, ce qui doit être décidé au début du projet.			

Fiche d'évaluation 2		Date du rapport :								
Méthode de collecte des données : Les données sont notées à l'échelle du pays.										
Consignes :										
<ol style="list-style-type: none"> 1. Veuillez établir des critères de notation pour chacun des éléments de la présente fiche d'évaluation et les soumettre avec votre rapport. Les critères doivent être établis une seule fois, de préférence au début de la première année, et utilisés au cours des période de rapport suivantes. 2. Si vous avez déjà établi vos critères de notation, utilisez-les et soumettez-les avec votre rapport. 3. Inscrivez une note comprise entre 0 et 3 dans chaque case (référez-vous aux critères de notation que vous avez définis pour la présente fiche d'évaluation). 4. Expliquez l'évolution des notes entre 2019 et 2020 (année écoulée et année en cours) dans les cases appropriées, en évitant les abréviations. 										
Indicateur principal 2 : Degré d'intégration de la gestion des produits chimiques et des déchets (officiellement proposée, adoptée ou en cours de mise en œuvre) dans la planification nationale et sectorielle, y compris la présentation des rapports obligatoires et volontaires demandés respectivement par les conventions pertinentes et par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques										
Nom du pays :			Nom du projet relevant du Programme spécial :							
Période de déclaration :			De :			À :				
Capacité du gouvernement			a) Une politique, un plan ou une stratégie de gestion des produits chimiques et/ou des déchets ont-ils été élaborés ou mis à jour et sont-ils mis en œuvre ?		b) Tous les cadres juridiques nécessaires à la gestion des produits chimiques et/ou des déchets sont-ils en place ?		c) Les cadres réglementaires relatifs à la gestion des produits chimiques et/ou des déchets sont-ils en place ?		d) Des rapports sont-ils soumis aux accords multilatéraux auxquels le pays est Partie ?	
Intrants procurés par les différentes parties prenantes (Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé, etc.)										
			Note de l'année précédente (2019)	Nouvelle note (2020)	Note de l'année précédente	Nouvelle note	Note de l'année précédente	Nouvelle note	Note de l'année précédente	Nouvelle note
(EXEMPLE) Ministère de l'environnement			1	2	1	2	0	1	0	2
(Comment justifiez-vous l'augmentation/ la diminution de la note entre 2019 et 2020 ? Veuillez fournir une explication.)										
Remarque : les notes attribuées par les différentes parties prenantes seront agrégées. Cette agrégation peut être une moyenne pondérée ou une moyenne simple, ce qui doit être décidé au début du projet.										

En plus des fiches d'évaluation ci-dessus, veuillez envisager de remplir les informations supplémentaires utiles ci-après :

Prise en compte des questions relatives au genre, aux populations autochtones et aux populations vulnérables	Enseignements tirés
<p><i>Précisez si l'on a cherché à prendre en compte les questions relatives au genre, aux peuples autochtones et aux populations vulnérables dans l'élaboration de la politique..</i></p>	<p><i>Quels ont été les principaux succès obtenus par suite du renforcement des capacités du gouvernement en matière de gestion des produits chimiques par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de plans ou de stratégies à l'échelle nationale et sectorielle ?</i></p>
Principales difficultés	Échange d'expériences
<p><i>Quels ont été les principales difficultés et les possibilités d'amélioration ?</i></p>	<p><i>Veillez donner un aperçu de l'expérience particulière de votre pays en matière d'élaboration de politiques, de plans, de stratégies et de cadres juridiques et réglementaires.</i></p>



SECTION C:
Guide pour
l'élaboration d'un
plan de suivi et
de soumission
de rapports
pour le projet

La présente section fournit des orientations pour l'élaboration du plan de suivi et de soumission de rapports dans le cadre du projet. Le plan peut figurer en annexe à l'accord de projet.

Le plan de suivi et de soumission de rapports décrit dans le présent document se divise en trois parties, chacune d'entre elles pouvant inclure des concepts introduits dans les sections A et B et faire apparaître comment ceux-ci sont utilisés dans le plan.

La première partie décrit la matrice de résultats, la deuxième expose les dispositions aux fins du suivi et de la soumission de rapports, et la troisième présente le plan de travail annuel de suivi et de soumission de rapports. Chacun de ces éléments du plan de suivi et de soumission de rapports est décrit ci-dessous, avec la méthode proposée pour son élaboration.

Première partie.

Description de la matrice de résultats du projet

La matrice de résultats est un modèle logique qui expose les relations entre les objectifs, les indicateurs et les résultats. Établie à partir du cadre logique, elle constitue la base des actions de suivi et de soumission de rapports. Pour l'élaborer, les étapes suivantes peuvent être entreprises. La description ci-dessous comprend les formats proposés pour faciliter l'utilisation.

Étape 1 : décrire le projet

Le format suivant peut être utilisé comme base pour cette partie introductive de la matrice de résultats, qui fournit un résumé des interventions menées dans le cadre du projet.

Projet national du Programme spécial :

Objectif(s) :

Les organismes/partenaires d'exécution sont :

Effets prévus du projet :

Les effets prévus sont :

Composantes.¹² Le projet a quatre composantes, à savoir :

Composante 1

Les activités au titre de cette composante comprennent :

Composante 2

Les activités au titre de cette composante comprennent :

Composante 3

Les activités au titre de cette composante comprennent :

Composante 4

Gestion, suivi et évaluation du projet.

Cette composante apportera un appui à la mise en œuvre du projet, notamment concernant la gestion technique globale, la gestion financière, l'approvisionnement, le respect des garanties environnementales et sociales, le suivi et l'évaluation de la collecte de données, la fourniture de services de conseil et les coûts de fonctionnement.

12 note : le projet peut avoir moins ou plus de composantes

Étape 2 : élaborer la matrice de résultats

Utiliser le cadre logique initial pour élaborer la matrice de résultats qui sera la base des mesures de suivi et de communication d'informations. **Les indicateurs du projet doivent soutenir un des indicateurs principaux du Programme spécial** décrits dans la section B ou les deux. Le tableau 4 propose un format pour la matrice de résultats. Des niveaux de référence et des cibles

doivent être établis pour chaque indicateur principal, les niveaux de référence étant déterminés à la date d'approbation du projet relevant du Programme spécial. En fixant les cibles, il convient de se référer aux critères de notation pour déterminer quelle pourrait être la note maximale.

Tableau 4. Modèle de matrice de résultats

Indicateur principal soutenu	Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence	Cibles			Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
				An 1	An 2	An 3		
	Objectif(s)							
	Effet(s) du projet							
	Extrants du projet							

Deuxième partie.

Dispositions aux fins du suivi du projet et de la soumission de rapports

La présente partie expose les dispositions qui seront mises en place à l'appui du suivi et de la soumission de rapports dans le cadre du projet. Il s'agit notamment des dispositions institutionnelles, de la collecte de données, des considérations relatives au genre, du suivi au niveau des activités et d'un organigramme de suivi et de soumission de rapports.

2.1 Dispositions institutionnelles

La section sur les dispositions institutionnelles décrit les organes qui participent au suivi du projet et à la soumission de rapports, ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun d'entre eux. Ils peuvent comprendre le comité directeur, l'unité de gestion et les partenaires d'exécution du projet.

La mise en œuvre au quotidien des projets est généralement assurée par une unité de gestion de projet, ou un organe similaire, qui relève généralement du ministère ou de l'organisme d'exécution avec lequel l'accord de projet a été signé. Cette entité assume la responsabilité de l'efficacité globale et de l'avancement du projet, ainsi que du suivi et de l'établissement des rapports à l'intention du secrétariat du Programme spécial sur une base annuelle. Les rapports seront présentés selon les formats décrits dans l'accord de subvention mis en place par le Programme spécial du PNUE. Conformément au plan de travail annuel de suivi et de soumission de rapports (voir partie 3 ci-dessous), le suivi et la soumission de rapports sur la mise en œuvre du projet se fera comme activité routinière de l'unité de gestion du projet et de tout autre partenaire participant au projet. Ces activités feront partie du plan de travail annuel de l'unité de gestion du projet et de tout organisme d'exécution partenaire.

Les projets peuvent être dotés d'un comité directeur, composé de personnes intéressées et techniquement compétentes, qui est responsable de la direction générale du projet. Le comité directeur peut également être le comité chargé de la notation des indicateurs principaux, comme décrit dans la section B.

Les partenaires d'exécution du projet (le cas échéant) et leurs rôles spécifiques doivent être clairement déterminés. Ils doivent connaître leur rôle dans la mise en œuvre du projet et l'accepter. Chaque partenaire du projet est responsable de son propre suivi de la mise en œuvre du projet au niveau des activités et de la communication à intervalles trimestriels d'informations collectées selon une méthode standardisée à l'unité de gestion du projet.

Le tableau 5 présente un exemple de format pour déterminer les acteurs pertinents et définir leurs rôles et responsabilités.

Tableau 5. Exemple : rôles et responsabilités en matière de suivi du projet et de soumission de rapports

Entité	Responsabilité (en matière de suivi et de soumission de rapports)
<p>Personne de contact officielle [généralement au sein du ministère chargé de la mise en œuvre]</p>	<p>Il s'agit de la personne de contact au sein du gouvernement pour la communication avec le secrétariat du Programme spécial. Au cours de l'élaboration de la proposition de projet, la personne de contact doit assurer la coordination au niveau national afin d'éviter la duplication des soumissions, en travaillant à une seule proposition commune. Il (elle) soumet une lettre d'approbation à l'appui de la demande et est identifié(e) dans le formulaire de demande.</p>
<p>Comité directeur du projet national [présidé par (nom)] Membres issus d'un large éventail de parties prenantes ayant des connaissances techniques et des intérêts pertinents</p>	<p>Conduit des examens semestriels de l'état d'avancement du projet pour s'assurer qu'il est effectivement mis en œuvre conformément aux objectifs de développement, aux cadres de résultats et aux budgets.</p> <p>Entreprend des activités de notation annuelles pour alimenter le rapport annuel à l'intention du secrétariat du Programme spécial.</p>
<p>Unité de gestion du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se charge du suivi global et de la soumission des rapports annuels sur les activités du projet à l'intention du Programme spécial du PNUE à l'aide de fiches d'évaluations et de rapports descriptifs. ▪ Assure la supervision du projet et aide les partenaires du projet dans la mise en œuvre de celui-ci. ▪ Participe à l'exercice de notation semestriel basé sur les rapports de tous les partenaires. ▪ Présente des rapports d'activité semestriels au comité directeur du projet. ▪ Contribue à la documentation trimestrielle des enseignements tirés et à la gestion des connaissances (stockage et diffusion).
<p>Partenaires d'exécution du projet (indiquez leur nom)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuent un suivi mensuel des activités dont ils sont responsables. ▪ Préparent un rapport trimestriel à l'intention de l'organisme d'exécution. ▪ Établissent un rapport semestriel à l'intention l'organisme d'exécution ; contribuent à la préparation des fiches d'évaluation pour les indicateurs principaux. ▪ Contribuent à la documentation trimestrielle des enseignements tirés et à la gestion des connaissances (stockage et diffusion).

2.2 Collecte des données aux fins de soumission des rapports

La collecte des données pour la soumission de rapports de projet/nationaux commence au niveau de l'activité et relève de la responsabilité de chaque partenaire d'exécution ou de projet.

La référence à la matrice de résultats comme outil de gestion est nécessaire. Les données fournies au niveau des activités soutiennent le suivi des « extrants » du projet. Le suivi à ce niveau est important afin de s'assurer que l'extrant est : i) opportun ; ii) celui qui est prévu. Le suivi peut également être utilisé pour déterminer si les hypothèses de conception du projet étaient correctes ou si une gestion adaptative est nécessaire. Les risques sont également surveillés à ce stade et les enseignements tirés doivent être documentés (voir la section D du présent document), utilisés pour apporter des corrections et diffusés pour que d'autres puissent en tirer des enseignements.

Le suivi au niveau des activités repose sur une méthode standardisée. Les formulaires de collecte de données sont basés sur les étapes de la méthode standardisée. Ils constituent des documents importants et doivent être signés, datés et soumis avec les rapports. Un formulaire type est utilisé par tous les organismes partenaires d'un projet pour enregistrer la participation, par exemple, à des exercices de formation/de renforcement des capacités, à des réunions/consultations, etc. Ces chiffres doivent être agrégés en fonction du genre, des populations autochtones et des groupes vulnérables, le cas échéant.

Tous les outils de collecte de données devraient être élaborés en utilisant des méthodes participatives avant le début de la mise en œuvre du projet, et annexés au plan de suivi et de soumission de rapports. Ils devraient également être diffusés auprès de ceux qui les utiliseront. *Voir les exemples d'outils de collecte de données à l'annexe 2.*

2.3 Genre et autres questions à prendre en considération dans les rapports

Le plan de suivi et d'évaluation devrait décrire comment les questions relatives au genre, aux populations autochtones et/ou aux personnes vulnérables ont été prises en considération dans le projet, et il conviendrait que les outils de collecte de données soient également conçus pour recueillir ces informations. Les exemples de fiches d'évaluation figurant à la section B contiennent des espaces réservés pour rendre compte de la manière dont les questions relatives au genre, aux populations autochtones et aux personnes vulnérables ont été prises en considération.

2.4 Organigramme de suivi et de soumission de rapports

Les dispositions internes de suivi et de soumission de rapports de chaque partenaire d'exécution peuvent sembler différentes, mais toutes sont basées sur une collecte de données standardisée et sur un suivi et des rapports mensuels.

L'organigramme de circulation des données pour les autorités des projets nationaux du Programme spécial, ainsi que pour les organismes partenaires impliqués dans le projet, devrait être défini et présenté dans le plan de suivi et de soumission de rapports.

Troisième partie.

Élaborer le plan de travail annuel de suivi et de soumission de rapports

Pour orienter les activités de suivi et de soumission de rapports, l'unité de gestion du projet élaborera un plan de travail annuel en la matière au début de chaque année du projet.

Le plan de travail de suivi et de soumission de rapports doit être basé sur la matrice de résultats du projet national. Il devrait respecter les consignes de la boîte à outils concernant le suivi au niveau du projet/du pays. Pour s'assurer que la méthode de collecte des données est standardisée et permet de les fusionner facilement, et pour veiller à une représentation précise des progrès aux niveaux du projet/national, une grande importance a été accordée au suivi et à la communication d'informations à l'échelon des activités.

Lors des consultations entre les partenaires d'exécution, les données nécessaires pour développer un système robuste de suivi et de soumission de rapports (incluant la mesure des progrès accomplis vers les cibles fixées) doit être convenu pour chaque activité du projet. Il convient que des outils connexes de collecte standardisée de données sur toute la durée du projet (des exemples sont présentés à l'annexe 2) soient élaborés et validés dans le cadre d'un atelier de formation. Ces outils devraient comporter le même nombre d'indicateurs que la matrice des résultats. Ils seront utilisés pour orienter le processus de suivi et de soumission de rapports afin de garantir que les cibles sont poursuivies de manière logique.

Le processus de suivi et de soumission de rapports dans chaque entité participant à la mise en œuvre (c'est-à-dire le ministère/l'organisme d'exécution et tout partenaire participant au projet) passe par plusieurs étapes de vérification des extrants au regard des indicateurs d'activité et des cibles fixées. Chaque entité participant à la mise en œuvre doit soumettre un rapport à intervalles mensuels.

Si plus d'une entité est impliquée dans la mise en œuvre, tous les organigrammes en relation à la soumission de rapports doivent être inclus dans le plan de suivi et d'évaluation. Il convient que les rapports soient soumis à l'unité de gestion du projet à intervalles trimestriels. Ils doivent comprendre les enseignements et bonnes pratiques rassemblés. Tous les six mois, l'unité de gestion du projet doit convoquer une réunion de notation afin d'examiner les extraits des activités et les rapports sur les progrès accomplis en fonction des effets ou résultats prévus. Les fiches d'évaluation doivent également être mises à jour. Le rapport semestriel n'est pas censé être envoyé au Secrétariat du PNUE, mais utilisé pour évaluer le projet et déterminer si des mesures de gestion adaptative sont nécessaires. Toutes les mesures de gestion adaptative, par exemple la modification des activités programmées pour obtenir les extraits prévus, doivent être enregistrées dans la matrice de résultats.

Remarque : les effets prévus et les objectifs ne peuvent pas être modifiés. Toutefois, les indicateurs peuvent l'être selon les besoins pour mesurer les progrès accomplis vers les effets et les extraits nouvellement formulés.

Annexe 2.

Exemples d'outils de collecte de données pour le plan de suivi et de soumission de rapports

La présente section présente un certain nombre d'exemples d'outils de collecte de données (formulaires) pour un extrant particulier qui soutient l'indicateur principal 1. Bien que ces outils concernent spécifiquement les activités de formation, ils peuvent être adaptés, au besoin, à d'autres activités.

Les formulaires comprennent les éléments suivants :

- FORMULAIRE A :** activités de formation prévues, qui doivent être entreprises au fil du temps par l'entité chargée de s'en occuper.
- FORMULAIRE B :** formulaire d'inscription type que l'entité assurant la formation devrait faire remplir par les participants à chaque atelier organisé.
- FORMULAIRE C :** résumé de chaque atelier de formation, y compris un aperçu des sujets abordés et des indications sur le nombre et le type de participants, ainsi que leur désagrégation par genre.
- FORMULAIRE D :** à remplir par l'organisation principale. Ce document rassemble les informations obtenues de plusieurs ateliers de formation et peut être soumis annuellement à l'unité de gestion du projet.
- FORMULAIRE E :** à remplir par l'organisation principale. Ce formulaire peut être utilisé pour enregistrer les formations prévues et dispensées au fil du temps. Il peut être soumis annuellement à l'unité de gestion du projet.

Tous les formulaires doivent être rassemblés par chaque entité responsable de la mise en œuvre et inclus dans les rapports annuels de l'entité concernée. Les formulaires eux-mêmes ne doivent pas être envoyés au secrétariat du Programme spécial, mais conservés dans les archives pour une éventuelle inspection.

FORMULAIRE A

Activités de formation prévues						
Nom du projet :						
Composante :		1				
Indicateur d'extrait 1.1.1 :		nombre de personnes ayant reçu une formation à la direction et à la coordination en matière de gestion des produits chimiques et des déchets.				
Entité responsable:						
Année 0 (2021)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Cible
0	7	10	10			27

L'activité prévoit que la formation se fera au cours des trois premières années.

Il y aura _____x_____ formations par an, ciblant en moyenne _x___ personnes.

FORMULAIRE B

Formulaire d'inscription/liste des participants									
Nom du projet :									
Composante :		Activité :							
Nom	Organisation/communauté	Téléphone	Adresse électronique	Tranche d'âges			Genre		
				16-25	26-35	>36	H	F	

Nombre total de participants :		H:		F:	
Préparé par :					
Signature :			Date :		

FORMULAIRE C

Résumé de l'atelier de formation					
Nom du projet :					
Composante :	1				
Indicateur d'extrait 1.1.1 :	nombre de personnes ayant reçu une formation à la direction et à la coordination en matière de gestion des produits chimiques et des déchets.				
(Remplir un formulaire distinct pour chaque atelier de formation organisé)					
Quand l'atelier a-t-il eu lieu ?					
Atelier n°		Date de l'atelier :			
Veuillez fournir une liste des personnes présentes :					
Nombre total de personnes présentes :		#Hommes:		#Femmes:	
Quels sujets ont-ils été abordés lors de l'atelier ?					
Documents joints (merci de cocher)					
Calendrier de l'atelier		Programme de l'atelier		Liste des participants	
Préparé par :					
Signature :					
Date :					

FORMULAIRE D

Resumé des informations sur les ateliers

Nom du projet :	
Composante :	1
Indicateur d'extrait 1.1.1 :	Nombre de personnes ayant reçu une formation à la direction et à la coordination en matière de gestion des produits chimiques et des déchets.

Nom	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4

Préparé par :	
Signature :	
Date :	

FORMULAIRE E

Resumé des informations sur les ateliers

Nom du projet :	
Composante :	1
Indicateur d'extrait 1.1.1 :	nombre de personnes ayant reçu une formation à la direction et à la coordination en matière de gestion des produits chimiques et des déchets.

Année 0 (2021)		Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	Année 5	Cible	
		Nombre prévu	Nombre réel	Nombre prévu	Nombre réel	Nombre prévu	Nombre réel			Nombre prévu	Nombre réel
0		7		10		10				27	

Préparé par :	
Signature :	
Date:	

A young girl with dark, curly hair is shown in profile, looking towards a bookshelf. The bookshelf is filled with books of various colors, including pink, blue, green, orange, and purple. The background is softly blurred, emphasizing the girl and the books. The text is overlaid on the image in a clean, white, sans-serif font.

SECTION D.

Documenter les enseignements tirés

La fonction d'apprentissage est d'une importance vitale pour orienter la mise en œuvre ultérieure de tout projet. Dans le contexte du Programme spécial, étant donné que de nombreux projets mettent en œuvre des types d'activités similaires, documenter les enseignements tirés de chaque projet peut permettre aux responsables de la mise en œuvre de s'appuyer sur leur propre expérience et sur celle des autres, et d'améliorer considérablement l'ensemble des connaissances et des pratiques relatives à la gestion des produits chimiques et des déchets.

La présente section fournit des orientations sur la manière de recenser les enseignements tirés et des conseils sur l'animation d'un atelier traitant de ce sujet.

1. Processus d'exploitation des enseignements tirés et des bonnes/meilleures pratiques

L'exploitation des enseignements tirés et des bonnes/meilleures pratiques pour contribuer à l'apport de nouvelles connaissances se fait **en cinq étapes** :

| **Étape I** : Définir les enseignements tirés et les meilleures pratiques

- Mettre en place le processus et l'équipe par lesquels les enseignements seront recueillis ;
- Déterminer le public auquel s'adressent les enseignements tirés ;
- Accéder, si possible, aux enseignements tirés de projets similaires ;
- Déterminer le format du document exposant les enseignements tirés (longueur, style, présentation) ;
- Suivre les améliorations de l'efficacité et de l'efficience découlant de l'application des enseignements tirés ;
- Mettre en œuvre les méthodes et le processus de collecte et d'analyse des données (enquêtes, questionnaires, ateliers, etc.) ;
- Déterminer la stratégie de diffusion.

| **Étape II** : Collecter des informations

- Recueillir des informations auprès d'autant de sources que possible, par des moyens structurés et non structurés : critiques de projets, formulaires écrits et réunions, y compris l'atelier sur les enseignements tirés (voir la section 2 pour plus de conseils)

REMARQUE : les enseignements peuvent provenir aussi bien d'expériences positives qui aident à atteindre les objectifs, que d'expériences négatives qui entraînent des résultats indésirables.

| **Étape III** : Vérifier et synthétiser

- Vérifier l'exactitude et l'applicabilité des enseignements tirés ;
- Les spécialistes en la matière peuvent participer à la coordination des examens pour déterminer si un enseignement est pertinent pour plusieurs projets, s'il est propre à un organisme ou à un projet particulier ou s'il s'applique à tous les organismes.

| **Étape IV** : Stocker

- Il s'agit généralement d'intégrer les enseignements tirés dans une base de données électronique en vue d'un partage et d'une diffusion futurs ;
- Stocker d'une manière qui permet la recherche par mots-clés.

| **Étape V** : Diffuser

- Déterminer comment diffuser les enseignements tirés et les bonnes/meilleures pratiques, par exemple au moyen de notes techniques ou bulletins d'information, via Internet ou par d'autres moyens.

REMARQUE : il s'agit d'une étape importante car les enseignements ne sont guère utiles s'ils ne sont pas diffusés et utilisés par des personnes qui peuvent appliquer leurs nouvelles connaissances et en tirer profit.

2. **2. Comment organiser une session sur les « enseignements tirés » ?**

Les conseils suivants peuvent être utiles lors de l'organisation d'une session sur les « enseignements tirés » :

Lors de la convocation à la réunion :

- Inviter les bonnes personnes ;
- Désigner un(e) animateur(trice) qui n'est pas impliqué(e) de près dans le projet ;
- Réexaminer les objectifs et les résultats attendus, et se poser les questions suivantes : « Qu'avons-nous entrepris de faire ? » et « Qu'avons-nous réalisé ? ».

Se poser des questions telles que :

- Qu'est-ce qui a bien fonctionné ?
- Quelles ont été les étapes réussies du point de vue de la progression vers l'objectif ?
- Qu'est-ce qui a vraiment bien fonctionné ?
- Les enseignements tirés des projets précédents ont-ils été appliqués ?
- Quels processus reproductibles et efficaces avons-nous utilisés ?
- Comment faire en sorte que les futurs projets se déroulent aussi bien, voire mieux ?
- Qu'est-ce qui aurait pu mieux fonctionner ?
- Quels sont les aspects qui vous ont empêché d'être encore plus efficace ?
- Sur la base de vos expériences, quels conseils donneriez-vous aux futures équipes de projet ?
- Pourquoi certains aspects ont-ils bien fonctionné ?

L'animateur(trice) doit :

- Éviter d'exprimer les enseignements tirés à la forme passive et au passé, et veiller plutôt à les rendre plus accessibles aux autres ;
- Reconnaître les émotions et insister sur les faits ;
- Veiller à ce que les participants partent en ayant conscience de leurs sentiments ;
- Transmettre les enseignements sous forme de conseils ou d'orientations pour l'avenir ;
- Demander des « notes sur 10 » ;
- « Que faudrait-il faire pour avoir un 10 ? » afin de traiter les questions résiduelles.

Consigner les résultats de la réunion :

- Utiliser des citations pour exprimer la profondeur des sentiments ;
- Exprimer les recommandations de la manière la plus claire, la plus mesurable et la moins ambiguë possible ;
- Prendre une photo de l'équipe du projet et veiller à avoir leurs coordonnées afin que toute personne lisant les enseignements tirés puisse avoir des conversations de suivi avec cette équipe ;
- Veiller à ce que le « compte rendu » soit partagé avec les participants afin d'obtenir leurs commentaires et la permission d'utiliser des citations spécifiques avant de les diffuser plus largement.

Disposer d'une stratégie de diffusion :

- Une fois que les enseignements tirés sont consignés, il faut veiller à ce qu'ils puissent être facilement référencés par d'autres équipes de projet.
- Il convient de les conserver dans un endroit où ils peuvent être facilement trouvés et recherchés (portail du projet ou site intranet, etc.).

3. Format suggéré d'étude de cas sur les enseignements tirés

Titre :	
Période couverte :	
Date du rapport :	
Présentation du cas (1/2 - ¾ page)	
Contexte	
Buts et objectifs du projet	

Impact (1-2 paragraphes)

Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? (1-2 paragraphes pouvant inclure des citations du personnel/des partenaires - description réfléchie des enseignements tirés)

Qu'est-ce qui n'a pas si bien fonctionné ?

S'il fallait tout recommencer, que feriez-vous différemment ?

(1-2 paragraphes)

Quelles recommandations feriez-vous à d'autres personnes réalisant un projet similaire ?

Suggestions pour les autres (1-2 paragraphes) - éventuellement inclure des citations de partenaires/ membres du personnel - conseils prescriptifs

Ressources : liens vers d'autres informations pertinentes

Métadonnées :

Il est possible d'ajouter des photos pour vous aider à raconter votre histoire

Auteur(e) :	
Location of project:	
Implantation du projet :	
Types de partenaires :	
Priorité :	
Date :	
Langue :	
Photos	

Appendice 1.

Modèle de matrice de cadre logique

Une matrice de cadre logique est un tableau présentant les résultats, les hypothèses, les indicateurs, les cibles, les niveaux de références et les sources de vérification liées à une action. La logique d'intervention indique comment,

dans un contexte donné, les activités mèneront aux extrants, les extrants aux effets et les effets à l'impact attendu. La matrice doit inclure les hypothèses les plus significatives développées dans ce processus de réflexion.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence (y compris l'année de référence)	Valeur actuelle	Cibles (y compris pour l'année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: Impact	Évolutions les plus importantes qui découleront à long terme du projet et d'un certain nombre d'interventions d'autres partenaires.	Mesurent les évolutions à long terme auxquelles le projet contribue.	Ideally, to be drawn from the partner's strategy		Ideally, to be drawn from the partner's strategy	To be drawn from the partner's strategy	
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s)	Effets directs qui seront produits à moyen terme par le projet et qui tendent à se concentrer sur les changements de comportement qu'il induira. Effets = E (E 1, E 2, etc.)	Mesurent les évolutions dans les facteurs qui déterminent l'effet ou les effets. À présenter par genre.	Point de départ ou valeur actuelle des indicateurs.	Valeur de l'indicateur à la date indiquée	Valeur prévue des indicateurs	Sources d'information et méthodes utilisées pour la collecte des données et l'établissement des rapports (y compris qui, quand/à quelle fréquence).	Facteurs hors du contrôle des responsables du projet qui peuvent avoir des effets sur la relation effet-impact.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence (y compris l'année de référence)	Valeur actuelle	Cibles (y compris pour l'année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Extrants	Extrants directs/tangibles (infrastructures, biens et services) fournis par le projet. Extrants = P P 1.1. (lié au P 1) P 1.2. (lié au P 1) (...) P 2.1. (lié au P 2) (...)	Mesurent le degré de réalisation des extrants. A présenter ventilés par genre.	Idem que ci-dessus pour l'indicateur correspondant.	Valeur de l'indicateur à la date indiquée	Idem que ci-dessus pour les indicateurs correspondants.	Idem que ci-dessus pour les indicateurs correspondants.	Facteurs hors du contrôle des responsables du projet qui peuvent avoir des effets sur la relation extrant-effet.
Activités	<i>Quelles sont les principales activités à réaliser pour obtenir les extrants ? (Regrouper les activités par résultat et les numéroter comme suit :</i> A 1.1.1. - « Titre de l'activité » A 1.1.2. - « Titre de l'activité » (lié au P 1.1.) A 1.2.1. - « Titre de l'activité » (...) (lié au P 1.2.) A 2.1.2. - « Titre de l'activité » (...) (lié au P 2.1.) (...)	Moyens <i>Quels sont les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ces activités, par exemple le personnel, le matériel, la formation, les études, les fournitures, les installations opérationnelles, etc..</i> Coûts <i>Quels sont les coûts engendrés par la mesure prise ? Comment sont-ils classés ? (Ventilation dans le budget de la mesure)</i>					<i>Facteurs hors du contrôle des responsables du projet qui peuvent avoir des effets sur la relation extrant-effet.</i>

Le gestionnaire de projet peut modifier les activités, les extrants, tous les indicateurs et les cibles, niveaux de références et sources de vérification connexes décrits dans ce cadre logique, en conformité avec l'accord de projet. Toute modification doit, dans la mesure du possible, être expliquée dans les rapports, avant

qu'elle ne soit insérée. En cas de doute, il est recommandé de vérifier au préalable auprès du secrétariat que les modifications proposées n'aient pas d'incidence sur l'objectif fondamental de la mesure.

Appendice 2 :

Théorie du changement révisée du Programme spécial¹³

13 En date du 16 novembre 2020. Sous réserve de l'approbation finale du PNUE.

Les produits chimiques et les déchets sont gérés de manière rationnelle tout au long de leur cycle de vie et leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement sont réduits au minimum.

Les gouvernements prennent des mesures positives pour mettre en œuvre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Convention de Minamata et les plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Renforcement des capacités des institutions publiques en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

Intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les stratégies et plans nationaux

Mise en place d'une approche multipartite de la gestion des produits chimiques et des déchets au niveau des pays

Amélioration du cadre législatif et réglementaire national régissant la gestion des produits chimiques et des déchets

Suivi du caractère durable des effets du projet

Assistance technique à l'appui de la gestion des projets nationaux

Matériel de communication disponible

Approbation et gestion des demandes de financement de projet

Gestion du Fonds ; Fourniture de services au Conseil exécutif

Stratégie et plan MEL élaborés et mis en œuvre

Assistance technique en appui à la gestion des projets nationaux

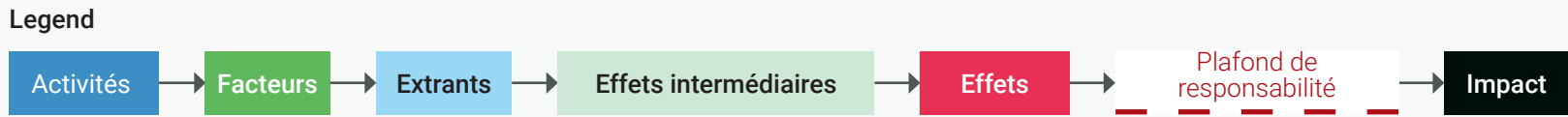
Conception de produits de communication pour influencer les acteurs clés

Élaboration et diffusion de documents d'orientation et de formulaires de demande

Examen et approbation des propositions de projets par le secrétariat du Programme

Soutien apporté par le secrétariat du Programme spécial au Conseil exécutif

Élaboration d'une stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage à l'appui du suivi de la progression vers les effets et du caractère durable du projet



Hypothèses

Au niveau des effets

Stabilité politique et économique des pays candidats. Priorités gouvernementales en matière de gestion des produits chimiques et des déchets. Les gouvernements disposent d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour soutenir les unités et activités de mise en œuvre pertinentes.

Au niveau des extrants

Pays désireux et capables de documenter les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

Au niveau des activités/intrants

Pays désireux de bénéficier d'un appui au renforcement de leurs capacités institutionnelles. Pays capables d'accéder à des financements et de préparer des demandes d'une qualité suffisante pour les attirer. Secrétariat doté d'un personnel adéquat, en qualité et en quantité, pour remplir les fonctions techniques, administratives et de gestion.

Appendice 3.

Cadre logique révisé du Programme spécial¹⁴

Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (2025)	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
Effet du Programme					
1. Les gouvernements des pays en développement et en transition prennent des mesures positives pour appliquer les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Convention de Minamata et les plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.	Indicateur principal 1 : nombre de pays faisant état d'une capacité gouvernementale renforcée et d'un mécanisme de coordination multipartite pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de gestion des produits chimiques	0	99	Rapports sur les projets nationaux	Les pays candidats sont politiquement et économiquement stables
	Indicateur principal 2 : nombre de pays signalant une amélioration du niveau d'intégration de la gestion des produits chimiques dans la planification nationale et sectorielle	0	99	Rapports sur les projets nationaux	Les mesures de gestion des produits chimiques et des déchets continuent d'être placées au rang des priorités gouvernementales

¹⁴ En date du 16 novembre 2020. Sous réserve de l'approbation finale du PNUE

Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (2025)	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
	1.1 Nombre de pays ayant ratifié ou s'employant à ratifier la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam, la Convention de Stockholm ou la Convention de Minamata avec l'appui du Programme spécial	0	20	Rapports des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, et de la Convention de Minamata Rapports sur les projets nationaux	
	1.2 Nombre de pays signalant l'adoption de politiques et de cadres réglementaires régissant la gestion des produits chimiques et des déchets avec l'appui du Programme spécial	0	50	Rapports sur les projets nationaux	
	1.3 Nombre de pays qui sont en conformité au regard de leurs obligations en matière de rapports au titre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement auxquels ils sont Parties et/ou qui soumettent des rapports volontaires au titre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.	0	40	Rapports sur les projets nationaux	

Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (2025)	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
Extrants du projet					
1. Le Fonds d'affectation spéciale du Programme spécial est géré et les services de secrétariat sont fournis au Conseil exécutif du Programme spécial	1.1 Nombre de réunions du Conseil exécutif (y compris les téléconférences)	2	17	Rapports des réunions du Conseil exécutif	Les pays souhaitent bénéficier d'un appui au renforcement de leurs capacités institutionnelles
	1.2 Présence des membres du Conseil exécutif à chacune des réunions de celui-ci	88%	100%	Rapports des réunions du Conseil exécutif	Les pays sont capables d'accéder à des financements et de préparer des demandes d'une qualité suffisante pour les attirer
	1.3. Nombre de demandes de financement adressées au Fonds d'affectation spéciale du Programme spécial examinées, étudiées et évaluées par le secrétariat	54	240	Rapports internes du secrétariat	Des versions révisées des directives et des formulaires de demande seront disponibles sur le site Web du Programme spécial et diffusées auprès des parties prenantes concernées
	1.4: Nombre de documents d'orientation et de formulaires nouveaux ou mis à jour élaborés à l'appui de l'établissement des demandes de financement de projet (y compris l'intégration des questions de genre) portant sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	4	26	Rapports internes du secrétariat	Les pays candidats sont politiquement et économiquement stables

Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (2025)	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
2. Les demandes de financement de projets sont élaborées, et les projets sont approuvés et gérés conformément au mandat du Programme spécial et aux directives du Conseil exécutif du Programme spécial	2.1. Nombre de cycles de dépôt de demandes auprès du Programme spécial	0	6	Publication d'avis d'appels à candidatures	Le secrétariat dispose d'un personnel adéquat, en qualité et en quantité, pour remplir les fonctions techniques
	2.2. Nombre de pays cibles ayant eu accès à un appui technique, dont des documents d'orientation, des formulaires de demande et un apprentissage en ligne préparés pour soutenir la mise en œuvre de projets par cycle de financement.	0	100	Demandes de soutien pour compléter les candidatures ; Rapport de la réunion du Conseil exécutif ; Rapports du secrétariat	
	2.3. Nombre d'accords juridiques signés avec les pays bénéficiaires dans les 12 mois suivant l'approbation du projet	0	120	Accords juridiques signés	Les pays sont capables d'accéder à des financements et de préparer des demandes d'une qualité suffisante pour attirer des fonds de pays donateurs
	2.4. Nombre de projets achevés et clôturés avec succès	0	100	Rapports de la réunion du Conseil exécutif	
	2.5. Fonds approuvés pour les projets (en pourcentage du total des fonds alloués au Fonds d'affectation spéciale du Programme spécial)	0	70%	Résumé financier des fonds approuvés et des fonds utilisés pour les projets	
	2.6. Fonds utilisés pour la mise en œuvre des projets en pourcentage des fonds approuvés	0	90%	Résumé financier des fonds approuvés et des fonds utilisés pour les projets	Les pays candidats sont politiquement et économiquement stables
	2.7. Nombre de pays prenant des mesures positives pour intégrer les questions de genre dans leurs processus de renforcement institutionnel	0	24	Rapports sur les projets nationaux	

Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (2025)	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
3. Des produits et services de communication sont mis au point et diffusés pour influencer les principales parties prenantes et informer les bénéficiaires dans les pays	3.1 Nombre d'outils de communication fournis par le secrétariat du Programme spécial à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	0	25	Matériel de communication	Les pays sont désireux et capables de documenter les meilleures pratiques et les enseignements tirés Les représentants des pays concernés sont en mesure de participer, en personne ou en ligne, aux manifestations de communication
	3.2 Nombre de téléchargements uniques d'outils de communication fournis par le secrétariat du Programme spécial par cycle de financement à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	0	500	Dossiers internes du Programme spécial	
	3.3. Nombre de manifestations ciblées de communication et de sensibilisation organisées	0	22	Rapport sur les manifestations organisées	
	3.4. Nombre d'études de cas élaborées mettant en évidence les expériences significatives (positives et négatives), les enseignements tirés et les meilleures pratiques au cours de la mise en œuvre du projet (à l'échelle du pays et du Programme)	0	100	Résumé des meilleures pratiques disponible sur la plateforme du Programme spécial Études de cas disponibles sur la plateforme du Programme spécial	

Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (2025)	Moyens de vérification	Hypothèses/risques
4. Un système de suivi est mis en place pour suivre les progrès du Programme et du projet vers les effets recherchés ainsi que le caractère durable de ces effets après l'achèvement du projet.	4.1 État d'avancement de la stratégie et du plan d'action en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage	Pas de stratégie ni de plan en place	Stratégie et plan élaborés et approuvés par le Conseil exécutif en décembre 2020 et mis en œuvre	Stratégie et plan d'action en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage	Le secrétariat dispose d'un personnel adéquat, en qualité et en quantité, pour remplir les fonctions techniques
	4.2 Nombre de pays fournissant des données probantes concernant les dispositions institutionnelles qui ont été mises en place et seront maintenues après l'achèvement du projet (stratégie de sortie)	0	57	Rapports finaux par pays comportant une stratégie de sortie Budgets nationaux	Des ressources sont disponibles pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage Les gouvernements sont en mesure d'allouer des ressources pour une action continue

**PROGRAMME DE
GESTION DES
PRODUITS
CHIMIQUES ET
DES DÉCHETS**



[The Special Programme](#)



unepchemicalsspecialprogramme@un.org



ONU 
programme pour
l'environnement